

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 721

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 21

I. – Compléter la première phrase de l’alinéa 4 par les mots :

« ou en famille ».

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’instruction en famille est un droit et il ne doit pas être supprimé.